



Assemblée générale

Distr. générale
4 janvier 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Quarante-neuvième session
28 février-1^{er} avril 2022
Point 6 de l'ordre du jour
Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Irlande

Additif

Observations sur les conclusions et/ou recommandations, engagements et réponses de l'État examiné

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



L'Irlande accueille avec intérêt les 260 recommandations qui lui ont été adressées dans le cadre du troisième cycle de l'Examen périodique universel la concernant, le 10 novembre 2021. Après un examen attentif, elle a le plaisir de communiquer les réponses ci-dessous, ainsi qu'un tableau contenant des informations complémentaires en annexe. L'Irlande estime que six des recommandations reçues comportent des parties distinctes, qui appellent des réponses différentes. On trouvera davantage d'informations à ce sujet dans la partie du présent additif consacrée aux recommandations auxquelles l'Irlande a adhéré en partie, notant le reste. L'Irlande accepte 221 recommandations et en note 33, comme suit :

Recommandations acceptées

Pour de plus amples informations, voir l'annexe.

Étendue des obligations internationales

- 157.7, 157.8, 157.9, 157.10, 157.11, 157.13, 157.14, 157.21, 157.22, 157.23, 157.24, 157.25, 157.26, 157.27, 157.28, 157.29, 157.30, 157.31, 157.32, 157.33.

Cadre national des droits de l'homme

- 157.34, 157.35, 157.36, 157.37, 157.38, 157.39, 157.40, 157.41, 157.42, 157.43, 157.44, 157.46, 157.47, 157.49.

Égalité et non-discrimination

- 157.51, 157.52, 157.54, 157.55, 157.56, 157.57, 157.58, 157.59, 157.60, 157.61, 157.62, 157.63, 157.64, 157.65, 157.66, 157.67, 157.68, 157.69, 157.70, 157.73, 157.74, 157.75, 157.76, 157.78, 157.79, 157.80, 157.81, 157.82, 157.83, 157.84, 157.85, 157.86, 157.87, 157.88, 157.89, 157.90, 157.92, 157.93, 157.94, 157.95, 157.97, 157.98, 157.100, 157.101, 157.102, 157.103, 157.104, 157.105.

Développement, environnement, et entreprises et droits de l'homme

- 157.107, 157.108, 157.109, 157.111.

Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

- 157.112, 157.113, 157.114, 157.115, 157.116, 157.117, 157.118, 157.119, 157.120, 157.121, 157.122, 157.123.

Administration de la justice

- 157.124, 157.125, 157.126, 157.127, 157.216, 157.218, 157.221, 157.222.

Libertés fondamentales et droit de participation

- 157.128, 157.129.

Interdiction de toutes les formes d'esclavage

- 157.130, 157.131, 157.132, 157.133, 157.134, 157.135, 157.136, 157.137, 157.138, 157.139, 157.140, 157.141, 157.142, 157.143, 157.144, 157.145.

Vie privée et vie de famille

- 157.147, 157.148.

Droit à un niveau de vie suffisant

- 157.149, 157.150, 157.151, 157.152, 157.153, 157.154, 157.155, 157.156, 157.157, 157.158, 157.159.

Droit à la santé

- 157.161, 157.163, 157.165, 157.166, 157.168, 157.170, 157.171.

Droit à l'éducation

- 157.173, 157.174, 157.176, 157.177.

Femmes

- 157.178, 157.179, 157.180, 157.181, 157.182, 157.183, 157.184, 157.185, 157.186, 157.187, 157.189, 157.190, 157.191, 157.192, 157.193, 157.194, 157.196, 157.198, 157.199, 157.200, 157.201, 157.202, 157.203, 157.204, 157.205, 157.206, 157.207, 157.208, 157.209, 157.210, 157.211, 157.212.

Enfants

- 157.214, 157.215, 157.217, 157.219, 157.223, 157.224.

Minorités

- 157.225, 157.226, 157.227, 157.228, 157.229, 157.230, 157.231, 157.232, 157.233, 157.234, 157.235, 157.236, 157.237, 157.238.

Personnes handicapées

- 157.239, 157.240, 157.241, 157.242, 157.243, 157.244, 157.245, 157.246, 157.247, 157.248, 157.249, 157.250.

Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

- 157.251, 157.252, 157.253, 157.254, 157.255, 157.256, 157.258, 157.259, 157.260.

Recommandations auxquelles l'Irlande a adhéré en partie, notant le reste*Étendue des obligations internationales*

- 157.5
 - Partie notée : l'Irlande s'est engagée à ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et réfléchit aux meilleurs moyens de l'appliquer.
 - Partie à laquelle le pays a adhéré : l'Irlande s'est engagée à ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. D'importants textes de loi ont été adoptés pour garantir le respect dudit Protocole facultatif.
- 157.6
 - Partie notée : il n'est pas prévu que l'Irlande signe la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. L'Irlande ne devient partie aux traités qu'une fois en mesure de se conformer aux obligations énoncées dans les textes en question, notamment en modifiant son droit interne si nécessaire.
 - Partie à laquelle le pays a adhéré : l'Irlande a ratifié la Convention de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques en 2014. Elle s'est engagée à ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. D'importants textes de loi ont été adoptés pour garantir le respect du Protocole facultatif.

Cadre national des droits de l'homme

- 157.15
 - Partie à laquelle le pays a adhéré : l'Irlande s'est engagée à ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. D'importants textes de loi ont été adoptés pour garantir le respect dudit Protocole facultatif.

- Partie notée : il n'est pas prévu que l'Irlande signe la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. L'Irlande ne devient partie aux traités qu'une fois en mesure de se conformer aux obligations énoncées dans les textes en question, notamment en modifiant son droit interne si nécessaire.

Égalité et non-discrimination

- 157.72, 157.99
 - Parties auxquelles le pays a adhéré : l'Irlande accepte les recommandations sur la discrimination raciale et le racisme, qui ont trait aux crimes et discours de haine à caractère raciste, notamment en ligne.
 - Parties notées : dans tous ses programmes d'entraînement et dans la pratique, la Garda Síochána (police nationale) interdit le profilage racial ainsi que toute politique ou activité de police ciblant de manière injustifiable des minorités ou personnes issues de la diversité. Tout manquement à cet égard fait l'objet d'une enquête disciplinaire selon la procédure normale.
 - En Irlande, quiconque peut déposer une plainte pour conduite répréhensible contre la police devant la Commission du Médiateur de la Garda Síochána, organisme de plainte indépendant présidé par un juge de la Haute Cour.

Enfants

- 157.213
 - Partie à laquelle le pays a adhéré : veiller à ce que les enfants soient formés aux dangers des espaces en ligne.
 - Partie notée : intégrer des cadres juridiques internationaux relatifs aux abus sexuels sur enfants en ligne. Cette recommandation sera soumise à un examen plus approfondi.

Recommandations notées

Étendue des obligations internationales

- 157.1, 157.2
 - L'Irlande ne devient partie aux traités qu'une fois en mesure de se conformer aux obligations énoncées dans les textes en question, notamment en modifiant son droit interne si nécessaire.
- 157.3, 157.4
 - L'Irlande s'est engagée à ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et réfléchit aux meilleurs moyens de l'appliquer.
- 157.12, 157.16, 157.17, 157.18, 157.19, 157.20, 157.257
 - Il n'est pas prévu que l'Irlande signe la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. L'Irlande ne devient partie aux traités qu'une fois en mesure de se conformer aux obligations énoncées dans les textes en question, notamment en modifiant son droit interne si nécessaire.

Cadre national des droits de l'homme

- 157.45
 - Les différents ministères compétents coordonnent le suivi et l'application des recommandations. Le Comité interministériel des droits de l'homme, présidé par le Ministre des affaires étrangères, appuie la coordination globale à l'échelle du Gouvernement.

- 157.48, 157.50
 - Ces recommandations nécessitent d'élargir par voie législative les prérogatives de la Commission irlandaise des droits de l'homme et de l'égalité. Le Gouvernement examinera de plus près ces recommandations.

Égalité et non-discrimination

- 157.53, 157.71, 157.91, 157.96
 - Dans tous ses programmes d'entraînement et dans la pratique, la Garda Síochána interdit le profilage racial ainsi que toute politique ou activité de police ciblant de manière injustifiable des minorités ou personnes issues de la diversité. Tout manquement à cet égard fait l'objet d'une enquête disciplinaire selon la procédure normale.
 - En Irlande, quiconque peut déposer une plainte pour conduite répréhensible contre la police devant la Commission du Médiateur de la Garda Síochána, organisme de plainte indépendant présidé par un juge de la Haute Cour.
 - Bien que la Garda Síochána ne consigne pas actuellement l'appartenance ethnique des personnes qu'elle interpelle et fouille, un dispositif général du projet de loi sur les pouvoirs de la Garda Síochána a été élaboré dans ses grandes lignes et s'inscrit dans une série de textes législatifs soumis par le Ministère de la justice à la suite du rapport de la Commission sur l'avenir de la police. Ce projet de loi a vocation à codifier les pouvoirs de fouille, d'interpellation et de placement en détention et des dispositions seront prises à cette fin concernant l'enregistrement des informations relatives à l'utilisation des pouvoirs d'interpellation et de fouille. Il est prévu que l'appartenance ethnique figure parmi les renseignements recueillis, l'objectif étant de contrôler périodiquement l'exercice des pouvoirs d'interpellation et de fouille par la Garda Síochána.
- 157.77
 - L'Irlande envisage la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance selon une approche globale et s'engage pleinement à combattre le racisme et l'intolérance religieuse sous toutes leurs formes, comme elle l'a récemment souligné devant l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'au Forum de Malmö par la voix de son Premier Ministre Micheál Martin.
 - En 2022, nous publierons un nouveau plan d'action national comprenant des mesures contre toutes les formes de racisme, y compris l'antisémitisme. Le projet de loi sur les crimes de haine introduira une nouvelle législation contre l'incitation à la haine et les crimes haineux en Irlande, en ligne et hors ligne.
 - L'Irlande a souscrit à la définition pratique de l'antisémitisme, non juridiquement contraignante, adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste en 2016, à condition néanmoins que les exemples illustrant cette définition ne soient pas considérés comme partie intégrante de celle-ci.

Développement, environnement, et entreprises et droits de l'homme

- 157.106
 - Dans le programme qu'il s'est fixé, le Gouvernement irlandais prend acte du devoir moral qui nous incombe de placer la justice sociale au cœur de notre engagement à réduire les émissions de dioxyde de carbone dans l'environnement. Il se dit en outre conscient de la crise de la biodiversité qui met en péril l'avenir de la planète et des transformations radicales nécessaires pour améliorer la santé, le bien-être et la sécurité de nos populations. Il convient que les ambitions que nous affichons pour notre pays en matière environnementale cadrent avec les idées que nous défendons à l'étranger sur

ce sujet. Dans ce contexte, l'Irlande s'est portée coauteure de la résolution du Conseil des droits de l'homme consacrant le droit à un environnement propre, sain et durable.

- 157.110

Vie privée et vie de famille

- 157.146

Droit à la santé

- 157.162, 157.167
 - Le consentement aux traitements médicaux est recueilli conformément aux protocoles applicables dans les hôpitaux pour enfants à l'issue d'une discussion sur les risques et avantages du traitement proposé et des autres options envisageables. Ne sont effectuées que les interventions jugées nécessaires sur le plan médical, y compris les opérations chirurgicales. Il n'est procédé à une opération chirurgicale que sur décision unanime des professionnels compétents et des parents.
- 157.160, 157.164, 157.169, 157.172
 - La loi de 2013 sur la protection de la vie durant la grossesse a été abrogée et l'offre de services d'avortement élargie. De plus, un examen complet de l'application et de l'efficacité de la loi de 2018 sur la santé (réglementation de l'interruption de grossesse) sera mené. Toutefois, nous prenons note de ces recommandations car nous ne souhaitons pas préjuger des résultats de cet examen.

Droit à l'éducation

- 157.175
 - Depuis l'adoption de la loi de 2004 sur l'éducation des personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux, la politique du Ministère de l'éducation en matière d'aide aux enfants ayant des besoins éducatifs particuliers a évolué conformément aux orientations élaborées sur la base de données factuelles par le Conseil national de l'enseignement spécialisé, qui a également tenu compte de points de vue internationaux. Le Gouvernement entend consulter les parties prenantes sur les mesures à prendre pour progresser au mieux sur les autres volets de la loi susmentionnée. La Ministre de l'enseignement spécialisé et de l'inclusion a fait de l'examen de cette loi l'une de ses priorités.

Femmes

- 157.188, 157.195, 157.197
 - La Constitution ne peut être modifiée que par référendum populaire.
 - L'Assemblée citoyenne sur l'égalité des genres a formulé 45 recommandations dans son rapport aux Oireachtas, notamment en ce qui concerne les modifications de la Constitution. Le Gouvernement examine actuellement ces recommandations.

Enfants

- 157.220
 - Preuve de sa résolution à encourager la participation des jeunes à l'élaboration des politiques climatiques, l'Irlande a parrainé, avec d'autres pays, l'engagement de Kwon Gesh lors du Sommet sur l'action climatique tenu en septembre 2019. Qui plus est, elle a récemment nommé un référent national chargé de l'Action pour l'autonomisation climatique mentionnée dans la Déclaration et a adhéré aux propositions formulées à la COP26 consistant à

inclure expressément les jeunes dans la décision prise à l'issue de la Conférence.
